

REPONSE D'EMMANUELLE DE GENTILI
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR JEAN BIANCUCCI
AU NOM DU GROUPE "FEMU A CORSICA"

OBJET : FEDER FSE

Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse,

Comme vous le savez, les futurs programmes européens régionaux soutenus par le FEDER, FSE et le FEADER seront mis au service de la stratégie de l'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Dans cette optique, l'action des fonds européens pour 2014-2020 sera davantage ciblée, c'est le principe de concentration thématique qui s'impose à toutes les Régions.

Ainsi, les financements européens iront principalement sur les dispositifs en faveur de la recherche, de l'innovation au sens large, du renforcement de la compétitivité des PME, des énergies renouvelables et de la lutte contre le changement climatique, tout en encourageant l'emploi, la formation professionnelle et la lutte contre l'exclusion sociale.

Les programmes européens doivent se conformer à ce cadre d'intervention en orientant les priorités régionales vers des actions qui contribueront à atteindre les objectifs que s'est fixée l'Europe.

Vous pouvez constater que contrairement à la programmation actuelle, les marges de manœuvre de rédaction sur le contenu des programmes sont très limitées et s'inscrivent dans un contexte de changement profond de la réglementation.

Malgré les retards pris en matière de promulgation des règlements européens et d'absence de précision sur le montant de l'enveloppe allouée à la Corse sur chacun des fonds, la Commission Européenne a imposé à l'ensemble des Régions un calendrier de rédaction des programmes très contraint.

Le processus de préparation des futurs programmes européens n'a débuté en Corse de manière effective qu'à partir de juillet 2013 correspondant à la décision de l'Assemblée de Corse de transférer l'autorité de gestion des fonds européens à la CTC.

Pour mener à bien cet exercice et respecter le calendrier européen, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) s'est efforcée d'engager une stratégie commune aux fonds de la politique de cohésion (FEDER et FSE) et la politique de développement rural (FEADER) avec pour principal objectif d'accroître l'effet de levier des cofinancements européens.

Dans le cadre de cette approche pluri-fonds et de part son expérience d'autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Corse (FEADER), la CTC a souhaité dès octobre 2013 tirer les enseignements de la programmation actuelle, en présentant à l'Assemblée de Corse les orientations stratégiques de l'agriculture, du développement rural et de la forêt.

Ces orientations s'inscrivent dans une démarche plus globale qui va au-delà des fonds européens 2014-2020 et ont pour ambition de définir la place du secteur agricole dans le développement de l'île pour les vingt ou trente prochaines années.

La prochaine étape pour la CTC est l'écriture du futur programme de développement rural qui s'établit de façon concomitante avec la rédaction du Programme Opérationnel FEDER- FSE 2014-2020.

Contrairement à la programmation précédente, j'ai souhaité que ce processus de préparation s'inscrive dans un principe de partenariat et de consultation des acteurs afin que nos programmes soient adaptés à nos spécificités et en total adéquation avec les politiques régionales.

Dans un souci de cohérence, le contenu du projet de PO FEDER- FSE 2014-2020 en cours de rédaction a été alimenté à partir d'une analyse documentaire fouillée s'appuyant principalement sur les orientations du PADDUC ainsi que l'ensemble des feuilles de route approuvées par l'Assemblée de Corse.

Ce diagnostic préalable indispensable à l'élaboration des programmes a été complété par une phase de concertation des acteurs qui a pour objectif de préciser les contours des futurs programmes.

Cette démarche participative a débuté au mois de novembre 2013 dans le cadre des travaux de la stratégie de spécialisation intelligente qui, sur la base de l'organisation de 80 entretiens individuels avec les acteurs majeurs de l'écosystème insulaire (institutionnels, sectoriels entreprises...), viendra enrichir l'écriture des futurs programmes.

Quatre ateliers thématiques (*valorisation des ressources naturelles et culturelles – Energie et autonomie en milieu insulaire, Technologie de l'information et de la Communication – Tourisme*) ont également été menés dans le cadre d'une consultation élargie afin d'alimenter le contenu des programmes et de répondre aux attentes de la Commission qui imposent d'identifier des domaines de spécialisation.

Cette phase de concertation se poursuivra au cours du mois de janvier 2014 afin d'aboutir à un projet de programme opérationnel enrichi par ces différentes contributions, et qui fixera les orientations stratégiques de la Corse pour atteindre les objectifs européens.

L'Assemblée de Corse sera bien entendu étroitement associée, dès le mois de février, aux résultats de ces travaux qui s'inscrivent dans la continuité des politiques validées par cette même instance.

La CTC aura ainsi toute la légitimité nécessaire pour engager une phase de négociation avec la Commission Européenne.